

BULLETIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE MEDIATION

12 Place Dauphine 75001 PARIS
Tél.: 01.44.41.99.10 -Fax.: 01.43.25.12.69

FRANCE MEDIATION N° 11

DECEMBRE 2007

LE MOT DU PRESIDENT

Tout d'abord, je voudrais présenter mes vœux à tous les médiateurs des centres, associations, membres de la Fédération.

Je souhaite pour tous que la médiation se développe dans cette année 2008 et que chaque centre et association puisse voir le développement de son activité.

L'année 2007 a montré quelques points positifs et des points négatifs.

L'année 2008 pour la médiation me semble être une année capitale.

D'un autre côté, des nuages semblent s'amonceler et il ne faudra pas que ceux-ci brouillent la ligne d'action que nous devons choisir.

Cette ligne d'action doit se développer dans trois domaines.

Si nous ne voulons pas être marginalisés, notre action doit être :

- coordonnée et organisée,
- en lien avec les institutions et les pouvoirs publics,
- elle doit être visible.

1) Coordonnée et organisée :

Notre Fédération est la seule qui présente un maillage sur l'intégralité du territoire Français et en Outre Mer. Il s'agit de renforcer ce maillage en créant des centres de médiation auprès de chaque TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE. Ce maillage dense est notre force et doit nous rendre incontournable.

Pour ce faire, une politique de régionalisation a été mise en place.

Le dernier Conseil d'Administration a choisi les centres qui vont servir de pivot à la mise en place de la régionalisation. Chaque Président de ces centres recevra une lettre personnelle indiquant les processus de mise en place et fixant un calendrier de réunion pour que soit présentée et mise en application la régionalisation qui débouchera sur l'adoption d'un Code et d'une fiche normalisée par un médiateur.

Par ailleurs, seront organisées au niveau régional, des formations et des actions de sensibilisation.

2) En lien avec les Institutions et les pouvoirs publics :

Il est capital qu'en liaison avec le GEMME, soit créé l'Observatoire de la Médiation qui fixe les objectifs en matière de labellisation des centres et des associations de médiation, fixe les critères de formation des médiateurs et donne son avis sur les éléments de déontologie.

Vous n'ignorez pas qu'avant ma prise de fonction, on avait espoir que cet Observatoire soit mis en place de façon très officielle auprès de la Chancellerie dans le cadre d'un groupe de travail.

Il ne semble pas que ce soit la préoccupation actuelle de la Chancellerie, c'est pourquoi il paraît nécessaire de créer dans les faits cet Observatoire de la Médiation avec le GEMME pour qu'ensuite, celui-ci étant reconnu et remplissant son office, il puisse être officialisé par les pouvoirs publics.

Il est absolument nécessaire d'être en contact constant avec la Chancellerie pour que les Pouvoirs Publics soient persuadés que la Fédération est la seule force organisée sur l'ensemble du territoire Français.

L'action doit déboucher sur la mise en place de module de médiation au sein de l'Ecole Nationale de la Magistrature et l'éventualité de l'organisation d'un colloque sur la médiation.

Nous devons en outre maintenir l'excellent contact que nous avons tant avec le Conseil National des Barreaux qu'avec la Conférence des Bâtonniers et le Barreau de Paris afin que puisse être coordonné l'effort auprès des CRFPA ou Ecole des Avocats pour qu'une formation initiale puisse être délivrée, permettant de sensibiliser nos Confrères à la médiation.

Avec le Conseil National des Barreaux plus particulièrement, nous devrions pouvoir examiner les possibilités d'une prise en charge des formations au sein des centres regroupés dans les régions, de façon beaucoup plus acceptable financièrement, par tous, par le FIFPL.

3) Notre action doit être visible

Tout un travail médiatique doit être accompli.

Déjà notre site Internet a été mis en place. Il doit être animé par les informations provenant des centres et des associations.

Une solution devait être trouvée concernant notre petit bulletin qui devrait être imprimé et distribué à plus grande échelle et ne pas rester un simple bulletin de liaison.

Nous mettons en place une Assemblée Générale le 8 MARS 2008 qui devra permettre d'annoncer une Journée de la médiation dont la date a été arrêtée au 1^{er} Juin et qui devra se dérouler dans toute la FRANCE, dans tous les centres et associations de médiation dépendant de la Fédération en essayant d'y donner une résonance médiatique. Sera annoncée aussi la fête de la médiation qui renouvellera celle qui s'est tenue l'année dernière, et dont le maître d'œuvre est IFOMENE. Elle se déroulera, cette année, le 14 Juin.

La Fédération oeuvre suivant ses trois objectifs.

Le temps nous est compté.

Si nous n'aboutissons pas rapidement à être la première force organisée visible sur tout le territoire Français, d'autres prendront notre place et chercheront l'appui des pouvoirs publics. Une chance aura passé pour la Fédération et pour nos centres.

Il est donc impératif que tous les centres et les associations redoublent d'effort et notamment, qu'ils soient présents ou représentés lors de notre Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 8 mars 2008.

A bientôt et bon courage à tous.

Le Président,

Bâtonnier Michel DEALBERTI